

## TARIFS INTERNATIONAL 2024

### Tarifs htva

- Ce tarif est destiné aux **entreprises en dehors de l'Union Européenne** qui ont une activité bio et désirent se faire contrôler et certifier sur base du référentiel Certisys de l'agriculture biologique (non applicable pour NOP).
- La redevance annuelle fait l'objet d'un **devis** basé sur la tarification internationale.
- Le contrôle et la certification se font par des experts agréés. Le tableau ci-dessous donne un aperçu des tarifs par zones\*, réalisés par des auditeurs locaux. Si les contrôles sont réalisés par des auditeurs en Europe, un tarif spécifique s'applique.

Contrôle (production, préparation, exportation)	
Zone 1	<b>329€/jour</b>
Zone 2	<b>269€/jour</b>
Contrôleurs EU	<b>778€/jour</b>
Préparation de la mission et rédaction du rapport	
Zone 1	<b>329€/jour</b>
Zone 2	<b>269€/jour</b>
Contrôleurs EU	<b>778€/jour</b>
Déplacement de l'auditeur	
Zone 1	<b>272€/jour</b>
Zone 2	<b>224€/jour</b>
Contrôleurs EU	<b>576€/jour</b>
Coordination et certification	<b>778€/jour</b>
Administration (émission COI = 1h, certificat exportation)	<b>70€/h</b>
Forfait par demande de modification du COI	<b>52€</b>
Contrôle renforcé sur place (min 3h)	<b>Cfr tarif contrôle</b>
Contrôle renforcé au bureau	<b>100€/h</b>

\***Zone 1** : Sénégal, Côte d'Ivoire, Ghana, Togo, Bénin, Cameroun, Tanzanie, Ouganda, Rwanda, Burundi, RD Congo.

\***Zone 2** : Mali, Burkina Faso.

### Modalités de paiement

- Le forfait par demande de modification de COI représente 1 à 10 corrections.
- La redevance sera payée conformément à **l'article 6** du contrat de prestation en vigueur (tarif et modalités de paiement).
- Les frais de déplacement, de visas, d'hébergement, ainsi que les frais d'analyses sont facturés sur base de frais réels engagés.